

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 16 décembre 2025

Délibération

N° 25.134.1

En exercice ... 37

Présents 25

Votants 30

Pour 30

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

**SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE POUR LA
PÉRIODE 2026-2030**

Date de la convocation : 10/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 16 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Mireille TORTES.

Secrétaire de séance : monsieur Robert SENAL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 16 décembre 2025

**Souscription des contrats d'assurances de la Communauté de communes La Domitienne
pour la période 2026-2030**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 novembre 2025 ci-annexé ;

Considérant que les contrats d'assurances de la Communauté de communes La Domitienne (hors Dommages aux biens) arrivent à échéance au 31 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité d'assurer la Communauté de communes La Domitienne, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour 4 ans, pour la « responsabilité civile », « protection juridique », « protection fonctionnelle des agents et des élus », « flotte automobile + missions préposés et élus », « risques statutaires », « individuelle accident » et « bateaux » ;

Considérant que, pour ce faire, une consultation, décomposée en 7 lots, a été lancée sous la forme d'un appel d'offres le 15 juillet 2025 ;

Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour les lots 3 « protection fonctionnelle des agents et des élus », 4 « flotte automobile + missions préposés et élus » et 5 « risques statutaires » ;

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 25 novembre 2025 a attribué le :

- LOT N° 1 « Responsabilités Civiles » à SOURIGUERE / ALLIANZ sis 17 route d'Espagne - 65 240 ARREAU pour un montant annuel de 9 816,99 € TTC soit 39 267,96 € TTC sur 4 ans,
- LOT N° 2 « Protection Juridique » à 2C COURTAGE / GROUPAMA PJ sis 5 cours Gambetta 65 000 TARBES pour un montant annuel de 1 212,95 € TTC soit 4 851,80 € TTC sur 4 ans,
- LOT N° 6 « Individuelle Accident » à ACL COURTAGE / GENERALI sis 11 rue Faidherbe 46 400 SAINT CERE pour un montant annuel de 461,39 € TTC soit 1 845,56 € TTC sur 4 ans,
- LOT N° 7 « Bateaux » à ACL COURTAGE / GENERALI sis 11 rue Faidherbe 46 400 SAINT CERE pour un montant annuel de 274,50 € TTC soit 1 098 € TTC sur 4 ans ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. CONSTATE l'infructuosité de la consultation lancée pour la passation des lots 3, 4 et 5 du marché public d'assurances 2026-2030.

II. APPROUVE l'attribution des lots 1, 2, 6 et 7 du marché public d'assurances 2026-2030 aux opérateurs économiques suivants :

- LOT N° 1 « Responsabilités Civiles » à SOURIGUERE / ALLIANZ sis 17 route d'Espagne 65 240 ARREAU pour un montant annuel de 9 816,99 € TTC soit 39 267,96 € TTC sur 4 ans ;

- LOT N° 2 « Protection Juridique » à 2C COURTAGE / GROUPAMA PJ sis 5 cours Gambetta 65 000 TARBES pour un montant annuel de 1 212,95 € TTC soit 4 851,80 € TTC sur 4 ans ;
- LOT N° 6 « Individuelle Accident » à ACL COURTAGE / GENERALI sis 11 rue Faidherbe 46 400 SAINT CERE pour un montant annuel de 461,39 € TTC soit 1 845,56 € TTC sur 4 ans ;
- LOT N° 7 « Bateaux » à ACL COURTAGE / GENERALI sis 11 rue Faidherbe 46 400 SAINT CERE pour un montant annuel de 274,50 € TTC soit 1 098 € TTC sur 4 ans.

III. APPROUVE les projets de marchés à conclure avec lesdits opérateurs.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les marchés à intervenir.

V. PRÉCISE que les crédits afférents seront inscrits aux budgets des exercices concernés au chapitre prévu à cet effet.

VI. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **24 DEC. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **24 DEC. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Robert SENAL

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2025

Application agréée E-legalite.com